



## un vrai cauchemard - licenciement abusif ?

Par **brierre**, le **21/02/2012** à **12:31**

Bonjour et merci d'avoir créé ce site.

J'ai été licenciée et je ne comprends pas la décision de mon employeur.

Je suis Responsable Régionale depuis 5ans dans une entreprise à fortes valeurs de bien être, qui vend des produits cosmétiques brésiliens au travers de VDI.

J'ai été évaluée « Outre passe » les attentes pendant 4 ans.

Je rencontre depuis 1 an et demi de gros problèmes relationnels avec un groupe de 3 VDI (sur 200) qui envoient des mails malveillants à ma direction. Je demande l'aide de mon entreprise, mais comme elles sont « indépendantes » ma société n'a rien voulu faire dans un premier temps. L'une de ces personnes a enfin été démissionnée le 31 décembre 2011, soit 1 an et demi après mes premiers appels au secours, mais ses « amies » sont restées et ont pu continuer à me « court-circuiter ».

Mon PDG me confirme la malveillance de ces 2 autres VDI dans un mail et me signifie que je suis garante de la bienveillance dans mon secteur.

Suite a un mail provocateur, ou mon équipe de managers était en copie, j'ai signifié avec fougue que je ne souhaitais plus voir ces 2 VDI aux moments collectifs d'équipe que j'animai. Seul mail offensif de ma part.

Or ces 2 VDI sont quand même venues. Je leur ai donc interdit de rester, le ton est monté, mais il n'y a eu ni insulte, ni violence.

J'ai reçu le lendemain le 31/01/12, une mise a pied conservatoire ... Malgré cette mise a pied, j'ai demandé a 25 de mes VDI d'envoyer un mail a ma DRH pour prouver que mes autres VDI étaient plus que satisfaites de mon travail.

Lors de l'entretien préalable de licenciement, plusieurs faits m'ont été reprochés :

- avoir transmis à 1 de ces personnes une fiche de poste confidentielle (que mes collègues, Responsables Régionales ont transmises aussi) car elle devait accepter ou non ce poste dans un nouveau modèle de développement imminent.
- D'avoir tenu un discours au nom du PDG et du gd boss brésilien ...
- D'avoir communiqué après ma mise à pied
- De nuire aux résultats de mon secteur
- De vouloir nuire a mon entreprise.

Le compte rendu de l'entretien n'était pas conforme a ce qu'il s'est réellement dit et la déléguée du personnel n'a pu mettre QUE les précisions de la DRH et non les miennes. On ne m'a pas présenté le compte rendu à signer.

J'attends de recevoir cema lettre de licenciement pour faute car mon tel a été coupé ainsi que mon PC.

Je suis maman célibataire et j'eleve une fille handicapée.

Tout ce que j'ai fait était pour proteger mon entreprise ...

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **13:16**

Bonjour,

L'employeur a le droit de faire usage de son pouvoir disciplinaire, il en serait maintenant de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes, s'il en était saisi, de décider, en fonction des éléments proposés, s'il y a faute grave ou pas et même simplement cause réelle et sérieuse pour le licenciement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...

Par **brierre**, le **21/02/2012** à **13:33**

Merci de votre réponse rapide.

Bonne continuation.